

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du VAR Arrondissement de BRIGNOLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LACS et GORGES du VERDON
83 630 AUPS

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 56-07-2020

-Réunion du 16 Juillet 2020 -

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON

L'an deux mille vingt, le 16 Juillet 2020 à 19h00 les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, dûment convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis, dans les locaux du Centre Culturel d'Aups, sous la Présidence de Monsieur CALCHITI, conseiller doyen de la Communauté de Communes.

DATE DE CONVOCATION : 9 juillet 2020
NOMBRE DE REPRESENTANTS :
EN EXERCICE : 34
PRESENTS : 26
VOTANTS :30

PRESENTS : MORDELET Charles-Antoine ; CONSTANS Serge ; FAURE Antoine ; PANTEL Bernard ; TERRASSON Marie-Christine ; VINCENTELLI Patrick ; BONAVENTURE Marie-Françoise ; GENDRY Patrick ; LAURIN Patrick ; CALCHITI Emile ; CARLETTI Raymonde ; ROUX Jean-Paul ; BACCI Jean ; HOUY Anne ; DEBRUYNE Hervé ; MARGOTTEAU Ghislaine ; DOLLET Valentine ; DEROT Patrick ; DARRIGOL Gérard ; BRIEUGNE Fabien ; CATRICE Claude ; LAVAL Stéphane ; BALBIS Rolland ; CONSTANS Pierre ; FAYAUBOST Martine ; BASSE Jean-Claude.

ABSENTS : ROUX Marlène ; GUIGUES Denise ; JEANNERET Renée ; BOTTACHI Lydie.

REPRESENTES : ROUVIER Armand par CARLETTI Raymonde ; GIRARD Julien par CARLETTI Raymonde ; PRUD'HOMME Fabienne par HOUY Anne ; MURAT-DAVID Philippe par MORDELET Charles-Antoine.

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin ;

DECIDE

De proclamer M. BALBIS, président de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon et le déclare installé, conformément au Procès-verbal des élections.

Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Aups, le 17 Juillet 2020

**Le Président,
Rolland BALBIS**



Transmis au contrôle de la légalité le 21 juillet 2020

Versée au recueil des actes administratifs le 21 juillet 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du VAR Arrondissement de BRIGNOLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LACS et GORGES du VERDON
83 630 AUPS

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 57-07-2020

-Réunion du 16 Juillet 2020 -

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE VICES PRESIDENTS ET COMPOSITION DU BUREAU

L'an deux mille vingt, le 16 Juillet 2020 à 19h00 les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, dûment convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis, dans les locaux du Centre Culturel d'Aups, sous la Présidence de Monsieur CALCHITI, conseiller doyen de la Communauté de Communes.

DATE DE CONVOCATION : 9 juillet 2020
NOMBRE DE REPRESENTANTS :
EN EXERCICE : 34
PRESENTS : 26
VOTANTS :30

PRESENTS : MORDELET Charles-Antoine ; CONSTANS Serge ; FAURE Antoine ; PANTEL Bernard ; TERRASSON Marie-Christine ; VINCENTELLI Patrick ; BONAVENTURE Marie-Françoise ; GENDRY Patrick ; LAURIN Patrick ; CALCHITI Emile ; CARLETTI Raymonde ; ROUX Jean-Paul ; BACCI Jean ; HOUY Anne ; DEBRUYNE Hervé ; MARGOTTEAU Ghislaine ; DOLLET Valentine ; DEROT Patrick ; DARRIGOL Gérard ; BRIEUGNE Fabien ; CATRICE Claude ; LAVAL Stéphane ; BALBIS Rolland ; CONSTANS Pierre ; FAYAUBOST Martine ; BASSE Jean-Claude.

ABSENTS : ROUX Marlène ; GUIGUES Denise ; JEANNERET Renée ; BOTTACHI Lydie.

REPRESENTES : ROUVIER Armand par CARLETTI Raymonde ; GIRARD Julien par CARLETTI Raymonde ; PRUD'HOMME Fabienne par HOUY Anne ; MURAT-DAVID Philippe par MORDELET Charles-Antoine.

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36/2019-BCLI en date du 09 Septembre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

DECIDE

De fixer le nombre de vice-présidents à 6 et les autres membres du bureau seront au nombre de 10.

Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Aups, le 17 Juillet 2020

**Le Président,
Rolland BALBIS**



Transmis au contrôle de la légalité le 21 juillet 2020
Versée au recueil des actes administratifs le 21 juillet 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du VAR Arrondissement de BRIGNOLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LACS et GORGES du VERDON
83 630 AUPS

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 58-07-2020

-Réunion du 16 Juillet 2020 -

OBJET : ELECTION DES VICES PRESIDENTS

L'an deux mille vingt, le 16 Juillet 2020 à 19h00 les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, dûment convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis, dans les locaux du Centre Culturel d'Aups, sous la Présidence de Monsieur CALCHITI, conseiller doyen de la Communauté de Communes.

DATE DE CONVOCATION : 9 juillet 2020

NOMBRE DE REPRESENTANTS :

EN EXERCICE : 34

PRESENTS : 26

VOTANTS :30

PRESENTS : MORDELET Charles-Antoine ; CONSTANS Serge ; FAURE Antoine ; PANTEL Bernard ; TERRASSON Marie-Christine ; VINCENTELLI Patrick ; BONAVENTURE Marie-Françoise ; GENDRY Patrick ; LAURIN Patrick ; CALCHITI Emile ; CARLETTI Raymonde ; ROUX Jean-Paul ; BACCI Jean ; HOUY Anne ; DEBRUYNE Hervé ; MARGOTTEAU Ghislaine ; DOLLET Valentine ; DEROT Patrick ; DARRIGOL Gérard ; BRIEUGNE Fabien ; CATRICE Claude ; LAVAL Stéphane ; BALBIS Rolland ; CONSTANS Pierre ; FAYAUBOST Martine ; BASSE Jean-Claude.

ABSENTS : ROUX Marlène ; GUIGUES Denise ; JEANNERET Renée ; BOTTACHI Lydie.

REPRESENTES : ROUVIER Armand par CARLETTI Raymonde ; GIRARD Julien par CARLETTI Raymonde ; PRUD'HOMME Fabienne par HOUY Anne ; MURAT-DAVID Philippe par MORDELET Charles-Antoine.

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents
délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DECIDE

De proclamer BACCI Jean , conseiller communautaire, élu 1er vice-président et le déclare installé.

De proclamer CARLETTI Raymonde, conseiller communautaire, élu 2d vice-présidente et le déclare installé.

De proclamer HOUY Anne , conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer FAURE Antoine, conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer MORDELET Charles Antoine, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer BRIEUGNE Fabien, conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président et le déclare installé.

Madame La Directrice Général des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Aups, le 17 Juillet 2020

**Le Président,
Rolland BALBIS**



Transmis au contrôle de la légalité le 21 juillet 2020

Versée au recueil des actes administratifs le 21 juillet 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du VAR Arrondissement de BRIGNOLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LACS et GORGES du VERDON
83 630 AUPS

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 59-07-2020
-Réunion du 16 Juillet 2020 -

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt, le 16 Juillet 2020 à 19h00 les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, dûment convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis, dans les locaux du Centre Culturel d'Aups, sous la Présidence de Monsieur CALCHITI, conseiller doyen de la Communauté de Communes.

DATE DE CONVOCATION : 9 juillet 2020
NOMBRE DE REPRESENTANTS :
EN EXERCICE : 34
PRESENTS : 26
VOTANTS :30

PRESENTS : MORDELET Charles-Antoine ; CONSTANS Serge ; FAURE Antoine ; PANTEL Bernard ; TERRASSON Marie-Christine ; VINCENTELLI Patrick ; BONAVENTURE Marie-Françoise ; GENDRY Patrick ; LAURIN Patrick ; CALCHITI Emile ; CARLETTI Raymonde ; ROUX Jean-Paul ; BACCI Jean ; HOUY Anne ; DEBRUYNE Hervé ; MARGOTTEAU Ghislaine ; DOLLET Valentine ; DEROT Patrick ; DARRIGOL Gérard ; BRIEUGNE Fabien ; CATRICE Claude ; LAVAL Stéphane ; BALBIS Rolland ; CONSTANS Pierre ; FAYAUBOST Martine ; BASSE Jean-Claude.

ABSENTS : ROUX Marlène ; GUIGUES Denise ; JEANNERET Renée ; BOTTACHI Lydie.

REPRESENTES : ROUVIER Armand par CARLETTI Raymonde ; GIRARD Julien par CARLETTI Raymonde ; PRUD'HOMME Fabienne par HOUY Anne ; MURAT-DAVID Philippe par MORDELET Charles-Antoine.

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

D E C I D E

De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

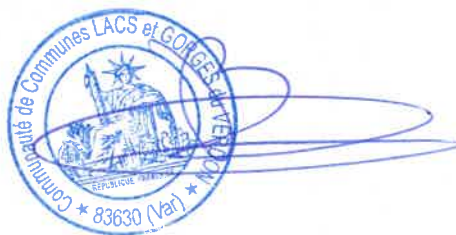
Elus au bureau	Commune représentée
MORDELET Charles-Antoine	AIGUINES
CONSTANS Serge	ARTIGNOSC
FAURE Antoine	AUPS
LAURIN Patrick	BAUDINARD
CALCHITI Emile	BAUDUEN
ROUVIER Armand	BRENON
GIRARD Julien	CHATEAUVIEUX
CARLETTI Raymonde	LA MARTRE
ROUX Jean- Paul	LE BOURGUET
GUIGUES Denise	LES SALLES S/VERDON
BACCI Jean	MOISSAC BELLEVUE
HOUY Anne	REGUSSE
BRIEUGNE Fabien	TOURTOUR
LAVAL Stéphane	TRIGANCE
MURAT-DAVID Philippe	VERIGNON
BALBIS Rolland	VILLECROZE

Et les déclare installés.

Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Aups, le 17 juillet 2020

**Le Président,
Rolland BALBIS**



Transmis au contrôle de la légalité le 21 juillet 2020

Versée au recueil des actes administratifs le 21 juillet 2020